



COLLOQUE

LE SYSTEME ELECTORAL BELGE EN QUESTION

Compte rendu

*par Arthur Borriello, Stefano D'Agostino et Jonathan Moskovic, étudiants du
Professeur Pascal Delwit*

Mardi 18 octobre 2011
Salle M du Sénat
Rue de la Loi – 1000 Bruxelles

PROGRAMME DE LA JOURNEE

10h30 Mot d'accueil par Madame Olga Zrihen, Présidente du Collège des Questeurs du Sénat
Souhaits de bienvenue par Valmy Féaux, Président de l'AAPF
Présentation du colloque par Bernard Ide, Vice-Président de l'AAPF

10h45 Exposé de Pascal Delwit, Professeur de sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles, suivi d'un questions-réponses avec l'assemblée

- « Historique du droit de vote en Belgique, de 1830 à nos jours »
- « Belgique, pays perpétuellement en campagne électorale" : l'incidence de cette situation sur le quotidien des citoyens.

12h15 Fin des travaux du matin

12h30 Déjeuner avec la participation de **Monsieur Jean-Charles Luperto, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

14h00Reprise des travaux : deux tables rondes.

Modératrice : Béatrice Delvaux, éditorialiste en chef du journal « Le Soir »

Premier débat, suivi d'un questions-réponses avec l'assemblée :

- Faut-il maintenir la case de tête ? La supprimer ? En diminuer davantage l'effet dévolutif ?
- Vote papier ? Electronique ? A partir de son domicile ?

- Anne-Marie Corbisier (cdH)
- Marie Nagy (Ecolo)

15h00 Deuxième débat, suivi d'un questions-réponses avec l'assemblée :

- Faut-il supprimer le vote obligatoire ?
- Faut-il maintenir le scrutin proportionnel ?
(+ apparemment)
- Scrutin uninominal ?

- **Philippe Monfils (MR)**

- **Philippe Moureaux (PS)**

16h00 Synthèse par **Françoise Carton de Wiart**, vice-présidente de
l'AAPF

16h15 Fin des travaux

La matinée : Introduction et exposé du sujet

Valmy Féaux :

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue et vous propose, d'immédiatement commencer nos travaux. Je donne donc la parole à Madame Olga Zrihen, qui est la Présidente de la Questure du Sénat.

Olga Zrihen :

Bonjour à toutes et à tous, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons au Sénat. Cette maison vous appartient et continuera de vous appartenir, puisque c'est en quelque sorte vous qui l'avez construite, et que nous, les nouveaux, nous essayons de la chérir du mieux possible.

Il est clair que nous entrons dans une période tout à fait particulière. Je crois que l'accord institutionnel de ces dernières semaines prévoit de profondes modifications sur le système électoral, vous aurez l'occasion d'en reparler bien sûr avec Monsieur Delwit. Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que nous vivons un moment historique, pas seulement au niveau de l'instance fédérale, mais également au niveau des communes, des provinces et des régions. Nous allons devoir, dans les semaines, les mois et les années qui viennent, entamer des modifications profondes.

Au niveau des communes, il peut y avoir des réductions des collèges, des interdictions de cumuls entre des mandats dans des exécutifs et des fonctions de mandataires régionaux.

Au niveau des provinces, la réforme a été extrêmement importante. Votée au Parlement wallon il y a quelques jours, elle imposera une réduction très conséquente du nombre de conseillers provinciaux, puisque plus d'un tiers d'entre eux ne seront plus sur les listes électorales, mais également au niveau des collèges provinciaux qui seront automatiquement réduits d'une unité au minimum.

Au niveau fédéral, bien sûr, la grande réforme, largement évoquée, est celle du Sénat. La « maison », comme on dit, va en 2014 connaître une révolution extrêmement importante, puisque du statut de sénateurs élus directs nous passerons à celui des sénateurs élus indirects, avec dix sénateurs cooptés, ce qui peut paraître un peu paradoxal dans la volonté d'économie annoncée. Cela pose aussi des difficultés, que je vis au quotidien, en tant que sénatrice de communauté. Cela me permet avec beaucoup de plaisir mais aussi avec un déploiement intense d'énergie, d'être à la fois au Parlement à Namur, membre du Parlement de la Communauté française, et d'être aussi au Fédéral.

Au Sénat, évidemment, lorsque l'on a une conviction politique et le sens de l'engagement, il est clair que l'on n'abandonne aucune des trois assemblées. Il faut être présente dans les trois, puisque la mission que l'on nous confère est de faire le lien entre les trois. Ce sera donc le parcours des futurs sénateurs dans cette maison, avec les difficultés exposées ainsi que l'abandon de certaines compétences et matières. Cela va changer de manière assez radicale l'ensemble de la maison.

Quoi qu'il en soit, nous abordons cette sixième réforme de l'Etat comme une réforme fondamentale dans une Europe qui se veut une Europe des régions, une Europe différente. Nous avons dans les pays voisins, en Allemagne et en France, des exemples d'autres types de sénats, d'autres types d'engagements et de fonctions. Je crois que l'enjeu est important.

Pour les générations futures il faudra concevoir un cours d'histoire qui porte exclusivement

sur l'évolution de la Belgique, parce que ceux qui sont encore en mesure de se rappeler comment nous avons commencé en 1830 et où nous serons en 2014, risquent d'avoir quelques difficultés pour reconstituer le fil historique.

Ces quelques mots simplement pour vous dire que j'espère – et j'en suis quasiment sûre – que votre rencontre sera très fructueuse puisque vous avez des orateurs de talent.

Une réforme électorale comme celle-ci, c'est la plus grande réforme de la manière dont nous concevons la démocratie. Nous avons les indignés dans la rue qui se plaignent que nous ne les représenterions plus – ou que nous ne les représenterions pas – je crois qu'il y va aussi de cette volonté de redonner confiance à ces jeunes en l'institution démocratique. Peut-être qu'il y a là encore un dialogue à instaurer, une réforme à mettre en place, et dans tous les cas, il faut que vive la démocratie, car c'est encore le meilleur rempart que nous ayons pour que la société puisse continuer à exister dans le respect d'égalité, de fraternité, et de liberté. Je vous remercie.

Valmy Féaux :

Je remercie Madame Zrihen pour ses mots d'accueil et pour ses réflexions riches d'intérêt et de réflexions, sur l'évolution de notre système électoral.

Je la remercie aussi d'avoir fait en sorte que soit mise à notre disposition, pour la tenue de ce colloque, cette très belle salle M du Sénat, que les anciens sénateurs connaissent bien pour l'avoir fréquentée, et qui est parfaitement équipée pour y organiser des conférences et des colloques.

Je rappelle que notre association des anciens parlementaires francophones a inauguré l'an dernier une nouvelle forme d'activités en organisant, à Namur, un colloque à l'occasion des trente ans du Parlement wallon - un excellent colloque - et nous avons estimé devoir poursuivre dans cette direction.

A ce propos, je me dois de vous signaler que nous avons eu hier un contact avec le secrétaire général honoraire et l'actuel secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à propos de l'organisation l'an prochain, d'un colloque sur les quarante ans de ce qui était au départ le "Conseil culturel" et qui est devenu maintenant le "Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles", colloque auquel nous serions partenaires, en tant qu'association d'anciens parlementaires ayant vécu les débuts de cette institution.

Aujourd'hui, nous avons choisi comme thème de notre colloque un sujet différent, peut-être moins consensuel que lorsque l'on fête un anniversaire, mais que la distance que nous avons, en tant qu'anciens parlementaires, d'avec la vie politique actuelle et active, nous permet d'examiner, d'approcher avec un peu plus de sérénité peut-être, avec un peu plus de profondeur aussi. En tout cas, c'est notre volonté.

Et comme, régulièrement, notre système électoral belge fait l'objet de l'une ou l'autre tentative de modification, il nous a semblé intéressant de consacrer un colloque à l'examen des différents aspects de l'organisation électorale dans notre pays, à la fois sous l'angle technique, mais aussi dans sa dimension politique, parce que, très souvent, derrière des aspects techniques se cachent des considérations politiques.

Ce colloque a été préparé par notre vice-président Bernard Ide. C'est lui qui l'a conçu, qui a pris les contacts nécessaires, qui a imaginé le programme et je vais donc lui donner la parole pour qu'il nous présente le schéma de la journée et ensuite, l'orateur de ce matin, Monsieur Pascal Delwit, professeur à l'ULB, que l'on sait être un éminent observateur de notre vie politique.

Je pense que nous ne pouvions pas trouver meilleur spécialiste pour nous rappeler l'historique du système électoral belge, ses avantages, ses faiblesses et les enjeux qui se présentent aujourd'hui. Bref une remise à niveau de nos connaissances en la matière.

Je donne la parole à Bernard, tout en souhaitant à chacun et à chacune de fructueux échanges de vues.

Bernard Ide :

Merci Valmy, et merci Madame Zrihen de bien vouloir nous accueillir dans votre « maison ». Vous avez dit que c'est un peu notre maison aussi, c'est très gentil de votre part et je vous en remercie.

Nous allons essayer de respecter l'horaire, ce qui ne sera pas chose facile quand on examine le programme qui nous attend. Je vais donc essayer d'être bref mais, tout de même, quelques mots à propos de notre association : Valmy vous a parlé du colloque que nous avons organisé au Parlement de la Région wallonne le 25 novembre 2010, mais nous en avons également tenu un autre le 8 mars de la même année, c'était un colloque sur les sondages politiques. Il a fait l'objet d'un compte rendu effectué par deux étudiantes en science politique, et vous pouvez retrouver celui-ci sur le site de notre association.

Aujourd'hui, nous procéderons de la même manière : Monsieur Delwit est venu avec plusieurs de ses étudiants qui eux aussi nous feront un compte rendu que l'on retrouvera sur notre site, mais également sous forme "papier".

Nous lançons un appel : s'il y a des sujets de colloque que vous souhaitez voir évoquer l'an prochain, n'hésitez pas à nous en faire part, c'est bien volontiers que l'on tiendra compte de votre demande.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Delwit, que je ne dois plus présenter; on l'a vu à la télévision quasiment tous les jours ces derniers temps.

Je lui avais proposé de nous parler de l'évolution du droit de vote en Belgique de 1830 à nos jours; sur ce point pas de problème, mais je lui avais aussi demandé de nous donner son avis à propos de la question « la Belgique, pays perpétuellement en campagne électorale », et de l'incidence de cette situation sur le quotidien des citoyens. Et là, quand j'ai vu les dernières réformes institutionnelles qui ont été décidées il y a quelques jours, je me suis dit que les négociateurs nous avaient « cassé notre coup », puisqu'il a été décidé que désormais, les législatures fédérales vont durer 5 ans, tout comme les législatures régionale et européenne. Cette sous-question a-t-elle encore sa pertinence ? Je crois que le nouveau système sera un petit peu plus complexe que ce qu'une première lecture rapide semble nous l'indiquer. Et j'espère que Monsieur Delwit pourra nous l'expliquer dans les détails.

Voilà, nous allons à présent écouter Monsieur Delwit, à qui je cède la parole.

L'exposé du professeur Pascal Delwit

Merci beaucoup pour votre invitation, je vais essayer de vous parler du système électoral belge à travers les deux grands thèmes que vous m'avez demandé de traiter.

Dans un premier temps, essayer de vous éclairer sur des jalons principaux du système électoral belge, de l'indépendance à nos jours, ensuite traiter la question d'un pays perpétuellement en élection et d'anticiper un petit peu les hypothétiques réformes qui sont à venir. Je dis bien hypothétiques parce que, rappelons-le, si l'on a un accord politique, encore faut-il le traduire en textes législatifs, et ce n'est pas à vous que je vais apprendre que cette phase n'est pas toujours très simple. Parfois entre l'original d'un accord politique et ce qui se retrouve dans les textes législatifs, il y a des différences, et parfois même il n'y a pas de texte législatif, comme l'a prouvé l'épisode du pacte d'Egmont, par exemple.

Entrons dans le vif du sujet : le système électoral à l'origine de la Belgique.

À l'origine, pour le vote du Congrès, le législateur avait divisé, pour le premier vote, la catégorie d'électeurs possibles en deux sous-catégories : d'une part un certain nombre d'électeurs censitaires, c'est-à-dire qui payent un cens, et d'autre part un certain nombre d'électeurs capacitaires.

Le cens pouvait aller, selon les espaces territoriaux, entre 13 florins minimum et 150 florins maximum. En ce qui concerne la catégorie des électeurs capacitaires, elle contenait les conseillers des cours, les juges de tribunaux, les juges de paix, les avocats, les avoués, les notaires, les ministres des cultes, les officiers d'un grade supérieur à celui de lieutenant et les titulaires d'un titre de doctorat, qui à l'époque n'étaient pas extrêmement nombreux. Cette configuration était une configuration originale pour la première élection, puisque par la suite le constituant va modifier la situation et, à partir de 1831, le suffrage est simplement un suffrage censitaire. De 1831 à 1893, seuls les électeurs censitaires peuvent participer au vote.

Ce qui va évoluer dans le temps c'est l'ampleur du cens et ce que l'on considère être un électeur censitaire. Le printemps des peuples, en 1848, va inquiéter un certain nombre d'élites politiques, à la fois libérales et catholiques. Une des mesures qui sera prise pour éventuellement s'épargner des mouvements sociaux et des mouvements politiques qui embrasent certains pays d'Europe à l'époque, est l'abaissement du cens, désormais fixé à 20 florins, en conséquence de quoi le nombre d'électeurs va augmenter. On passe alors d'à peu près 46.000 électeurs à 79.000 électeurs, soit une augmentation assez substantielle, mais qui néanmoins reste extrêmement modeste par rapport à la taille de la population. Pour vous donner une idée, avant 1848 il y a à peu près un électeur pour 100 habitants, après, il y a un électeur pour à peu près 90 habitants.

Il faudra attendre deux grands événements pour modifier la donne. Ces événements vont cristalliser un certain nombre de débats : la naissance du POB en 1885 et les grands événements sociaux de 1886.

Cumulés, ces événements vont constituer une pression assez forte vers l'élargissement du droit de suffrage. On en parle depuis un certain temps, on en parle notamment dans les milieux libéraux progressistes, un temps les catholiques l'ont aussi promis, mais ce sont ces événements qui vont faire office de détonateur et vont conduire à une demande d'évolution vers l'octroi des droits politiques à un nombre beaucoup plus important de citoyens que simplement des électeurs censitaires.

A partir de ce combat, en 1893, suite à la première grande grève générale belge, un grand élargissement du corps électoral se produit par l'octroi du suffrage universel masculin – masculin, j'insiste – mais tempéré par le vote plural.

Qu'est-ce que le vote plural ? Cela veut dire qu'un certain nombre d'électeurs – une grande majorité d'entre eux – ont une voix, d'autres ont deux voix, et certains en ont trois.

Qui a droit à une deuxième voix ? Les chefs de famille âgés de 35 ans et payant au moins 5 francs de contribution personnelle pour leur habitation, les propriétaires de bien immobiliers ou mobiliers d'une certaine valeur et, dans une logique capacitaire, les diplômés de l'enseignement supérieur ou du degré supérieur de l'enseignement moyen, qui à l'époque sont extrêmement peu nombreux.

1893, c'est donc un tournant majeur, il y a un élargissement considérable du corps électoral par ce suffrage universel masculin tempéré par le vote plural.

En parallèle de cette mesure, vous y avez fait référence tout à l'heure monsieur Valmy Feaux, on introduit l'obligation de vote.

La Belgique est un pays qui introduit très tôt l'obligation de vote. Pourquoi ? Parce que c'est une exigence du parti catholique à l'époque, qui a la majorité absolue, exigence fondée sur une crainte forte : on craint qu'il y ait une mobilisation ouvrière très prononcée, favorable au POB, et que, *a contrario*, les paysans ne se bougent pas, restent dans leur campagne, et que donc toutes choses égales par ailleurs, l'introduction du suffrage universel masculin soit nettement favorable au parti ouvrier. Pour contourner l'obstacle, on introduit donc l'obligation de vote, qui est toujours présente, la Belgique étant l'un des quatre pays européens où le vote est obligatoire, avec le Grand-Duché de Luxembourg, Chypre et la Grèce.

Cette évolution constitue une modification substantielle. Comme l'indique le tableau ci-dessous, qui reprend les résultats de la première élection qui intervient au suffrage universel masculin, on passe d'à peu près 80.000 électeurs, à 1.800.000 électeurs (ou plus exactement 1.800.000 voix, puisque certains électeurs ont plusieurs voix et sont donc comptabilisés à plusieurs reprises).

On change donc radicalement la donne, et pour la première fois le Parti ouvrier, l'ancêtre du PS et du SP.A, pénètre la Chambre des représentants puisqu'il décroche 27 sièges à cette occasion, véritable effroi pour les milieux catholiques et libéraux de l'époque. L'élection de 1894 marque donc un changement considérable.

Elections 1894

	Voix	%	Sièges	%
Parti catholique	926 987	50,05	102	67,11
Parti libéral	515 808	27,85	17	11,18
Parti ouvrier	301 940	16,3	27	17,76
Cartel PL-POB	32 914	1,78	4	2,63
Chrétiens démocrates	26 224	1,42	1	0,66
Autres	48 354	2,61	1	0,66
	1 852 227	100	152	100

Voilà donc un aspect de l'évolution au XIXème siècle. Bien évidemment, il faut aussi comprendre à quel mode de scrutin on a affaire, puisque c'est une question qui a été également en débat à la fin des années nonante et l'est encore partiellement aujourd'hui. Pendant très longtemps, en Belgique, on avait un scrutin majoritaire : jusqu'à la fin du XIXème siècle, on a affaire à un mode de scrutin majoritaire, uninominal ou plurinominal suivant les circonscriptions, et à un tour ou deux tours selon les cas. Le scrutin majoritaire implique évidemment qu'il peut y avoir un problème de proportionnalité. C'est le problème des tiers partis : vous pouvez avoir des tiers partis qui obtiennent un nombre appréciable de voix mais qui sont régulièrement deuxièmes, soit derrière la droite, soit derrière la gauche, et ne récoltent donc pas beaucoup de sièges. C'est le cas des libéraux-démocrates en Grande-Bretagne, qui arrivent régulièrement deuxièmes soit derrière les travaillistes, soit derrière les conservateurs. Si vous regardez le tableau de l'élection de 1894, vous en avez d'ailleurs une parfaite illustration : vous observerez que le parti libéral décroche 515.000 suffrages mais n'obtient que 17 sièges, tandis que le POB, avec 300.000 suffrages, décroche 27 sièges. Cela s'explique par le fait que, dans un certain nombre de circonscriptions en Wallonie, le parti ouvrier devance les libéraux, et que ces derniers sont eux-mêmes généralement devancés par les catholiques en Flandre.

Ce problème des tiers partis est patent : en 1894, les 71 sièges à distribuer en Flandre reviennent au parti catholique. Il n'y a donc pas de député libéral ou ouvrier dans les circonscriptions flamandes. Et comme, dans les bassins industriels liégeois et hennuyer, les libéraux sont également devancés, leur représentation parlementaire s'effiloche, ils sont véritablement confrontés à l'éventualité de l'extinction de leur représentation parlementaire, et donc du parti lui-même. C'est une des raisons pour lesquelles on va modifier le mode de scrutin. La possible extinction du parti libéral inquiétait paradoxalement les catholiques, parce qu'ils ne désiraient pas se retrouver en face à face avec le parti ouvrier.

L'autre raison de cette modification, c'est qu'il y avait aussi la crainte, encore présente à l'époque contemporaine, de se retrouver avec deux espaces territoriaux très différents, une Flandre catholique contre une Wallonie socialiste. Par conséquent, en 1899 intervient une mesure très importante, l'adoption du mode de scrutin proportionnel. Là aussi, la Belgique fait figure de pionnière, puisque c'est un des premiers Etats à avoir adopté un tel mode de scrutin. D'emblée, cette adoption change la donne : on observe une forme de rapport beaucoup plus étroit entre le pourcentage en voix et le pourcentage en sièges, comme l'indiquent les résultats des élections de 1900 présentés ci-dessous. Cet accroissement de proportionnalité est très clair pour le POB (22,5% des voix et 21% de sièges) et pour les libéraux (24% des voix et 21% des sièges). Bien sûr, il y a une petite prime pour le parti catholique, mais on est donc dans une logique de proportionnalité beaucoup plus importante.

Elections 1900

	Voix	%	Sièges	%
Parti catholique	994 245	48,48	86	56,58
Parti libéral	498 799	24,32	33	21,71
POB	461 095	22,48	32	21,05
Parti daensiste	61 131	2,98	1	0,66
Autres	35 744	1,74	0	0
	2 051 014	100	152	100

Quelques mots encore sur les élections au XIXème siècle, parce que c'est un objet important de conflits et d'interprétations.

Le premier élément à rappeler est qu'au XIXème siècle il n'y a pas de législature. La Chambre et le Sénat sont renouvelés partiellement tous les deux ans. Il y a une dynamique de renouvellement partiel, et des élections générales n'ont lieu que lorsque le roi dissout le cabinet.

Le deuxième élément est la conflictualité très forte entre catholiques et libéraux au XIXème, qui se traduit électoralement par des mesures qui visent à « embêter » l'autre.

Deux mesures l'illustrent particulièrement : à l'occasion d'un gouvernement catholique, le 24 novembre 1871, le gouvernement décide que désormais l'impôt sur les débits de boissons est transformé en droit d'accise. Quel est l'impact de cette mesure ? Cela devient un impôt indirect, et donc ne peut plus être considéré comme un cens, ce qui exclut la grande majorité des cabaretiers du droit de suffrage, eux qui sont réputés pour être plutôt favorables au parti libéral.

À l'inverse, le 26 août 1878, dans le contexte d'un gouvernement libéral homogène, le gouvernement décide que les citoyens occupant gratuitement une maison sont libres de tout impôt foncier. Le résultat ? De très nombreux curés sont privés du droit de vote.

Ces pratiques sont extrêmement fréquentes au XIXème siècle. Il y avait des cabinets d'avocats presque exclusivement centrés sur les questions de fraude, de contestation en matière de droit électoral, à telle enseigne que, *in fine*, il a fallu légiférer en la matière aussi. On assiste alors à un processus de standardisation de l'opération électorale :

- le bulletin de vote est désormais un bulletin imprimé, portant les noms des candidats, et qui est remis à l'électeur au bureau de vote même ;
- l'électeur exprime son vote au moyen d'une marque impersonnelle, et par conséquent non reconnaissable ;
- enfin, il appose cette marque à l'abri de tout regard en se retirant, à l'intérieur du bureau de vote, dans un « isoloir », l'idée étant de faire respecter le principe du vote « en âme et conscience », c'est-à-dire à l'abri des pressions sociales, quelles qu'elles soient.

En matière de standardisation de l'opération électorale, il y aura très peu d'évolutions au XXème siècle. Il y en a toutefois eu une importante, et qui fait toujours débat, c'est l'introduction du vote électronique. On va introduire pour la première fois, dans certaines configurations, le vote électronique dans les années 1990, notamment lors des élections communales de 1994. Ce vote a été développé dans certains espaces mais pas tous : très peu présent dans le Hainaut, il est par contre beaucoup plus présent dans la province de Liège, et à Bruxelles il est désormais généralisé. Les Bruxellois ne peuvent plus voter qu'à l'aide du vote électronique.

Revenons maintenant au mode de scrutin. Quelles sont, au-delà du caractère proportionnel du mode de scrutin, les règles qui ont été mises en place et quelles en ont été les évolutions ?

La première règle, c'est que l'élection a lieu dans des arrondissements provinciaux, qui vont un petit peu évoluer dans le temps. La deuxième règle, qui est toujours identique aujourd'hui, c'est que le nombre de sièges est attribué sur la base de la population. J'insiste un peu là-dessus, parce que souvent on croit que le nombre de sièges est attribué en fonction du nombre d'électeurs inscrits.

C'est faux, et cela implique que vous pouvez éventuellement avoir, au niveau communal, une commune qui est petite en terme d'électeurs inscrits, mais qui compte beaucoup plus de conseillers communaux qu'on imagine, parce qu'il y a une population étrangère importante – je prends l'exemple de la commune de Saint-Josse-ten-Noode en région bruxelloise.

Tous les dix ans, on fait donc le cadastre de la population et on fait ensuite la répartition des sièges sur la base d'une règle assez simple, un quotient simple. En deuxième distribution les plus forts restent. Il va cependant y avoir une petite évolution, qui a fait beaucoup parler d'elle et que peu de gens comprennent, c'est l'introduction de l'apparement en 1921. C'est une demande du parti libéral dans le but d'améliorer la proportionnalité, parce que évidemment si votre pays est divisé en un très grand nombre de circonscriptions, la proportionnalité va diminuer. Plus la circonscription est petite en terme de sièges à distribuer, plus la proportionnalité est faible, c'est une règle classique.

Le cas bien connu est celui de l'Espagne, où vous n'avez que deux grandes circonscriptions (Madrid et la Catalogne) où la proportionnalité est importante. *A contrario*, dans les autres circonscriptions, il n'y a souvent que quatre ou cinq sièges à distribuer, et donc pour obtenir le premier siège il faut minimum obtenir 19-20% des voix, ce qui est très difficile pour certains petits et moyens partis. Donc, pour contourner le fait que certaines circonscriptions dans les arrondissements provinciaux délivraient peu de sièges et rendaient les choses difficiles pour le parti libéral, on va introduire l'apparement. C'est l'idée qu'au final, les sièges sont distribués à l'échelle de la province, en permettant en fait que les listes s'additionnent entre elles à l'échelle de la province.

Néanmoins, il peut y avoir des conditions pour bénéficier de l'apparement, qui occasionnellement peuvent créer des problèmes. Ces conditions étaient différentes à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.

À l'échelle nationale, pour en bénéficier il fallait que dans une des circonscriptions de la province, le parti décroche au minimum un tiers du quotient. Au niveau de la région, c'est deux tiers. Cela peut avoir des impacts.

Je vais prendre deux exemples. Ecolo par exemple, aux élections régionales de 2004, n'a pas décroché de siège dans la province du Hainaut parce que dans aucune des cinq circonscriptions, des cinq arrondissements administratifs de la province, il n'est parvenu à atteindre deux tiers du quotient.

Mais il y a un cas bien plus célèbre, c'est celui de la province du Luxembourg, qui n'a que deux circonscriptions au niveau régional, avec trois et deux sièges, ce qui rend très difficile de décrocher les deux tiers du quotient. Pour cette raison, le parti socialiste n'a pas pu décrocher de siège dans la province du Luxembourg lors des élections régionales de 1999, de même que le mouvement réformateur lors des dernières élections régionales de 2009.

Le XXème siècle a encore été le théâtre d'un certain nombre de mutations de l'électorat. La première grande mutation intervient en 1919, au lendemain de la première guerre mondiale : avant même la modification de la Constitution, on passe au suffrage universel, toujours masculin, mais cette fois avec la suppression du vote plural. Et là, on rentre dans une configuration de quasi-proportionnalité parfaite : le POB obtient 36% voix et 37% sièges, le parti catholique 35% des voix et 37% sièges, et le parti libéral 17% des voix pour 18% des sièges.

Elections 1919

	Voix	%	Sièges	%
POB	645 124	36,62	70	37,63
Parti catholique	619 911	35,19	70	37,63
Parti libéral	310 876	17,65	34	18,28
Frontpartij	60 814	3,45	5	2,69
Liste catholique	36 063	2,05	3	1,61
Autres	25 627	1,46	0	0
Classes moyennes	19 939	1,13	1	0,54
Anciens combattants	19 075	1,08	2	1,08
Renaissance nationale	18 546	1,05	1	0,54
Chrétiens démocrates	5 825	0,33	0	0
	1 761 800	100	186	100

La deuxième grande date, c'est 1948 avec l'adoption du suffrage universel pur et simple .

A partir de 1948, pour les élections nationales, les femmes peuvent exercer un droit de vote, et le font pour la première fois à l'occasion du scrutin de 1949. Cette adoption est un peu paradoxale: les deux partis qui étaient philosophiquement d'accord avec le droit de suffrage féminin, les socialistes et les libéraux, étaient très réticents à son introduction car ils craignaient qu'elle n'avantage le parti catholique, tandis que le parti catholique était plutôt réticent, en théorie, au vote des femmes, mais se montrait favorable à son introduction pour les raisons inverses. Le suffrage universel a finalement été adopté à l'issue de ces débats.

En 1981, on va abaisser l'âge pour la qualité d'électeur, qui devient 18 ans désormais, plutôt que 21 ans comme c'était le cas auparavant. Il y a encore eu récemment quelques changements assez importants . Je vous en cite quelques uns :

- en 1998 est introduite la possibilité de vote pour les Belges de l'étranger aux élections fédérales, ce qui est appliqué pour la première fois en 1999. Le débat s'est perpétué puisqu'il y a de grandes discussions sur les modalités techniques. Sachez d'ailleurs que, dans l'accord politique qui est intervenu récemment, il y a un élément relatif au vote des belges à l'étranger, qui est censé leur faciliter la vie, notamment à l'occasion des élections anticipées.
- en 1999, on traduit dans le droit belge le droit communautaire européen, en offrant la possibilité, pour les ressortissants, de l'Union européenne, de voter et d'être candidat aux élections communales et européennes.
- en 2004, un nouvel élargissement du corps électoral intervient, avec l'introduction de la possibilité (dans certaines conditions), pour les citoyens étrangers non ressortissants de l'Union européenne, de voter lors des élections communales. Cela s'est produit pour la première fois lors des élections communales de 2006, dans une ampleur toutefois très modeste.

Venons-en à présent à l'évolution des chambres belges.

De 1831 à 1893, on est dans une logique où les sénateurs sont uniquement des élus directs. On entre ensuite dans une logique de cohabitation de deux catégories de sénateurs, les élus directs et les sénateurs choisis par les conseils provinciaux.

Ensuite, à partir de 1921, on a des élus directs, des sénateurs provinciaux et des sénateurs cooptés.

En 1993, intervient encore une modification de la composition du Sénat, une réforme qui, de mon point de vue, n'a pas été particulièrement heureuse. Le Sénat est désormais composé de 71 parlementaires : 40 élus directs (25 néerlandophones/15 francophones), 21 sénateurs de Communauté (10 néerlandophones/10 francophones/1 germanophone) et 10 sénateurs cooptés (6 néerlandophones/4 francophones).

L'accord politique récent prévoit une modification substantielle du Sénat, mais je ne suis pas beaucoup plus convaincu par celle-ci, pour deux raisons. Ce ne serait désormais plus une assemblée permanente mais une assemblée *ad hoc*, que l'on réunit occasionnellement. Il serait composé de 50 sénateurs de communauté (29 néerlandophones/20 francophones/1 germanophone) et, très bizarrement alors qu'on essaye d'en faire un Sénat des entités fédérées, de 10 sénateurs cooptés (6 néerlandophones/4 francophones) qui seraient cooptés avec un rapport de force politique établi sur base des résultats de la Chambre des représentants. Cela est pour le moins complexe à comprendre.

L'autre élément, et je pense que le législateur devra même bien réfléchir, c'est qu'il sera possible désormais que les chambres fédérales soient composées à des moments différents. La Chambre des représentants sera composée au moment des élections fédérales, et le Sénat sera composé sur base des élections régionales. On pourrait donc avoir des majorités qui ne soient pas exactement les mêmes et qui feraient que le poids politique des partis dans la Chambre et au Sénat ne soit pas exactement le même. Si vous prenez en considération le fait que, dans l'accord politique, on prévoit que les deux chambres doivent se positionner sur les articles à revoir dans la Constitution, sur le vote de réforme de la Constitution et sur le vote des lois spéciales. Si vous connaissez l'Etat fédéral belge et le conflit communautaire, je crois qu'on introduit là un système de blocage futur important dans le système politique belge.

Quant à l'évolution de la composition de la Chambre des représentants, il faut juste retenir qu'en 1993, quand la Belgique est passée d'un Etat-nation à un Etat fédéral, le nombre de députés a sensiblement diminué pour une raison simple, c'est que désormais il y avait des élus directs au niveau des régions et communautés.

Quel est le mode de dévolution des sièges entre listes et à l'intérieur des listes, c'est également une question très importante.

En général on a fait assez simple, on a utilisé un diviseur qui est le plus classique dans les systèmes électoraux, c'est le diviseur d'Hondt. Vous prenez le résultat électoral d'un parti et vous commencez par le diviser par un, puis par deux, par trois, etc, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. Quand vous avez fait cela pour chaque parti, vous prenez les n diviseurs les plus importants, n étant le nombre de sièges à pourvoir.

Néanmoins, comme on est en Belgique on n'a pas fait complètement homogène, et au niveau communal c'est un diviseur Imperiali qui a été préféré. C'est le même système, mais on commence par diviser par 2. Son impact est d'être moins proportionnel, il y a une prime au plus grand parti.

En outre, le système belge est un système de listes semi-ouvertes. Pour faire simple, il y a trois catégories de scrutin : les listes fermées (l'électeur n'a pas la possibilité d'influer sur l'ordre de la liste), les listes ouvertes (c'est l'inverse, comme aux Pays-Bas où vous ne pouvez pas voter pour la liste, vous devez obligatoirement voter pour un candidat), et les listes semi-ouvertes, comme en Belgique. C'est un système qui est entre les deux précédents : vous avez le choix de voter en case de tête (pour la liste) ou pour un candidat (ou plusieurs). A partir de là, on distribue les sièges dans la liste en définissant un chiffre électoral à atteindre, on part du premier jusqu'au dernier candidat, on prend ses voix de préférence, et s'il n'en a pas assez on prend dans le pot commun, la case de tête.

Quelles sont les réformes contemporaines ? Il y en a eu plusieurs. Soulignons d'abord une réforme assez importante au niveau de la région Bruxelles-capitale. Désormais le Parlement bruxellois a un nombre de parlementaires plus important : on est passé à 89 parlementaires, mais surtout on a défini un socle minimal pour les députés néerlandophones, puisqu'il y a minimum 17 députés néerlandophones pour 72 francophones. Une autre petite modification intervenue à ce moment-là, c'est que désormais les 6 députés bruxellois néerlandophones qui siègent au Parlement de la Communauté flamande sont des élus directs et non plus indirects.

Ensuite, en 2002 on a procédé à une réforme électorale assez substantielle.

Quels sont ses principes fondamentaux ?

Le premier élément, c'est la provincialisation des circonscriptions électorales. Le principe d'arrondissements électoraux dans les provinces est supprimé. Les circonscriptions sont égales aux provinces, à une exception, mais qui pourrait sauter sur base de l'accord politique récent : c'est Bruxelles-Halle-Vilvoorde.

La provincialisation des circonscriptions à l'échelle fédérale, n'est pas anodine. Voici un exemple qui a fait débat à l'intérieur des partis. Si vous prenez la province comme échelle pour la circonscription, cela veut dire que toutes choses égales par ailleurs, un candidat des milieux ruraux a moins de chance de faire des voix de préférence qu'un candidat urbain. Et cela changeait un peu la donne au sein des partis. Si vous êtes un candidat dans le Hainaut, que vous habitez Thuin, Soignies, Chimay ou Ath, votre potentiel électoral est évidemment *a priori* moins élevé qu'un candidat de Mons ou de Charleroi.

La deuxième grande évolution, c'est la pondération de moitié de l'effet dévolutif de la case de tête.

Désormais on fait la dévolution et on la divise par deux. L'idée était de renforcer le choix de ses parlementaires par l'électeur, que ce soit à l'échelle fédérale, régionale ou communale.

La troisième réforme – qui serait à son tour réformée par l'accord politique récent - , autorise la double candidature, pour l'élection à la Chambre et pour l'élection au Sénat.

Il y a donc eu une élection fédérale (2003) , où la même personne pouvait être tête de liste à la Chambre et tête de liste au Sénat. Ce principe a ensuite été annulé par la Cour constitutionnelle.

L'accord politique prévoit que le candidat sera obligé de siéger au niveau où il est élu. . En cas de décalage temporel entre l'élection régionale et fédérale, cela peut entraîner des mouvements. Si par exemple, un député régional, se présente au niveau fédéral et est élu, il devra démissionner du niveau régional.

L'accord politique – dont il faudra encore voir s'il se traduit dans les textes – prévoit qu'en cas d'élections concomitantes, les candidats ne choisissent de se présenter qu'à un seul niveau de pouvoir. En outre, la provincialisation a été étendue à l'échelle flamande, puisqu'en Flandre les circonscriptions aux élections régionales sont provinciales, alors qu'en revanche, du côté wallon, on a maintenu des arrondissements administratifs.

Je terminerai en essayant de répondre à la question : est-ce qu'il y a aujourd'hui trop d'élections et, si oui, quel est l'impact de cette situation ?

Abordons cette question avec prudence, parce qu'il s'agit de l'ordre du ressenti, qui ne recouvre pas toujours la réalité « matérielle ». En réalité, si vous observez la période contemporaine, il n'y a pas plus d'élections qu'il n'y en avait par exemple dans les années 1970. De 1970 à 1980, j'ai recensé 7 scrutins. Dans les années 2000 il n'y en a que 6, pour 5 dans les années 1990. Donc nous ne sommes pas nécessairement aujourd'hui dans une situation de campagne électorale permanente.

Pourquoi, dès lors, un tel ressenti ? Je pense qu'il s'explique par au moins deux raisons.

La première c'est qu'il y a sans doute plus d'élections que l'on appelle de « premier ordre », c'est-à-dire qui comptent particulièrement pour les électeurs. Donc le sentiment c'est que les partis sont très préoccupés par les élections considérées comme très importantes par l'électeur (fédérale, régionale, communale).

Un deuxième élément concourt à cette situation ; le découplage des élections fédérales et régionales a aussi conduit à un élément nouveau : l'asymétrie.

On peut la voir d'un double point de vue.

Au niveau fédéral : l'absence de symétrie en termes de familles politiques, ce qui est partiellement le cas aujourd'hui dans le gouvernement en affaires courantes, puisque le PS est membre du gouvernement fédéral alors que le Sp.a est dans l'opposition. C'est une première forme d'asymétrie.

Il faut plutôt l'examiner ici en termes de majorité à l'échelle fédérale et de majorité à l'échelle des entités fédérées. À partir de 2004, il y a un très grand changement. Jusqu'alors nous étions dans une logique de symétrie des majorités au niveau fédéral et au niveau régional-communautaire, à partir de 2004 on sort de cette dynamique.

Dans l'espace flamand, le CD&V qui est dans l'opposition au fédéral revient alors dans la majorité au niveau flamand, et décroche le poste de ministre-président en la personne d'Yves Leterme. On observe la même chose du côté francophone : le MR va dans l'opposition au niveau de la Région wallonne, de la Région bruxelloise et de la Communauté française alors qu'il est dans la majorité fédérale, *a contrario* à ce moment-là le CDH, dans l'opposition au fédéral, rentre dans la majorité dans ces trois niveaux, tandis qu'Ecolo, dans l'opposition au fédéral, rentre dans la majorité dans la Région de Bruxelles.

Cette asymétrie s'est perpétuée aux élections régionales de 2009. Vous me direz que, somme toute, c'est la logique d'un système fédéral. Oui, sauf que le fédéralisme belge est un peu particulier, dans le sens où il n'y a pas de parti à l'échelle fédérale, et où, en terme de campagne, de programme et de personnel politique, il n'y a pas vraiment de partage ; il n'y a pas une partie du personnel

politique qui est dédiée au niveau fédéral et une autre dédiée aux entités fédérées. Il n'est pas rare qu'on soit ministre un temps au niveau fédéré et qu'on passe au niveau fédéral, ou l'inverse. Donc il n'est pas rare que des partis parlent beaucoup d'éducation au niveau fédéral et n'en parlent pas aux élections régionales, alors que cela concerne la Communauté française.

Il y a plein d'exemples de ce type. Cela modifie sensiblement la donne pour les partis, c'est assez confus pour les électeurs, mais surtout c'est susceptible de gripper le système politique.

Pourquoi ? Parce que nous sortons un peu de la logique qui a longtemps prévalu en Belgique ; celle qui veut que ,quand il y a des éléments de blocage, les présidents de partis se réunissent et font des arbitrages. Evidemment, ils font des arbitrages en globalisant les dossiers.

A contrario, si vous êtes dans une logique de découplage et d'asymétrie, vous ne pouvez plus, dans une certaine mesure, globaliser les dossiers, puisque certains acteurs ne sont présents au pouvoir qu'au niveau fédéral, d'autres uniquement au niveau régional. Donc il est beaucoup plus difficile d'atteindre des accords.

Je crois que c'est un des éléments qui expliquent les difficultés contemporaines que l'on observe (ce n'est pas le seul, loin de là). Il rend les accords plus difficiles à atteindre.

Un deuxième élément est que, au-delà de cette asymétrie, il y a des acteurs nouveaux dans la discussion, il s'agit bien sûr des ministre- présidents des entités fédérées. Vous pourriez presque prendre le problème de Dexia sous cet angle-là, ou en 2005 le problème de DHL. Pourquoi a-t-on échoué sur DHL en 2005 ? Parce qu'il y avait les présidents des partis au niveau fédéral et trois régions autour de la table. Cela devient alors évidemment beaucoup plus complexe d'atteindre des compromis qui satisfassent les différents acteurs.

En conclusion, que prévoit-on en terme électoral dans l'accord politique ? C'est un compromis pour le moins étrange, puisqu'il est prévu désormais que la législature au niveau fédéral durera 5 ans, qu'en tout état de cause des élections fédérales ont lieu en même temps que les élections européennes, ce qui veut dire que, si il y a une dissolution anticipée des chambres au niveau fédéral, l'organisation de l'élection n'intervient pour la législature que jusqu'aux élections européennes. C'est quand même pour le moins nouveau, innovant. Ce faisant on espère rendre plus probable la concomitance des élections (fédérales, européennes, régionales).

Pourtant, paradoxalement dans le même temps on permet, ce qui est nouveau, que les entités fédérées puissent décider de leur durée de législature et de leur moment d'organisation des élections. Il y a toutefois un petit obstacle à franchir, puisque cela doit être voté par décret ou ordonnance spéciale, donc il faut une majorité des deux tiers.

Si d'aventure cela se passe, on risque d'avoir désormais des élections régionales qui ne sont pas organisées au même moment. Hypothétiquement, c'est possible. En voulant essayer de rendre concomitantes toutes les élections, le paradoxe c'est qu'on pourrait en avoir plus, pas nécessairement toujours dans le même espace territorial.

Donc je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas réfléchir encore un peu à cette hypothèse dans la traduction législative de l'accord, mais je ne sais pas si on y arrivera.

Pourquoi un tel accord ? Ce n'est pas à vous que je vais expliquer cela : il y avait des opposants au couplage des élections, et donc un compromis est intervenu qui donne partiellement satisfaction à ceux qui veulent les regrouper (l'organisation des élections fédérales en même temps

que les européennes et la législature à 5 ans), mais on donne aussi partiellement satisfaction à ceux qui ne veulent pas les regrouper en autorisant les entités fédérées, le cas échéant, à passer outre la possibilité de voter en même temps que les élections fédérales et européennes.

En d'autres termes, et je terminerai là-dessus, de mon point de vue si vous ajoutez cela à la réforme du Sénat, je dirais que le ver est dans le fruit dans une optique centrifuge. Nous risquons d'avoir, vu du point de vue fédéral, des élections plus nombreuses et donc des impacts sur la prise de décision au niveau fédéral encore plus prégnants. Merci beaucoup (Applaudissements).

Questions-réponses

Alain Adriaens :

Tout d'abord je voudrais remercier Monsieur Delwit qui nous a brossé un tableau historique et qui nous a montré, que la démocratie et le système électoral doivent évoluer en permanence pour survivre, pour s'améliorer et aussi pour répondre aux demandes qui émanent de la société.

Alors je voudrais vous poser une question plutôt subjective. Le nombre d'élections, et leur multiplication plus ressentie que réelle, a-t-il un impact sur le quotidien des électeurs, des citoyens ? Est-ce que cette multiplication n'est pas sensible surtout à travers le comportement des représentants politiques ? La Belgique serait-elle perpétuellement en campagne électorale ? je ne le crois pas mais les représentants politiques, ces dernières années, sont eux, me semble-t-il, en campagne électorale permanente, pensant à la prochaine élection.

On vient de citer des changements importants qui vont devoir être mis en oeuvre, notamment l'interdiction des doubles candidatures ; est-ce que ces modifications-là ne vont pas changer l'état d'esprit des représentants politiques, qui seront peut-être moins en campagne électorale permanente, envisageant sans doute de rester plus longtemps dans l'assemblée dans laquelle ils siègent ? Je crois que cette interdiction de cumul peut changer le comportement du représentant politique qui consacra peut-être plus de temps à faire son métier de politicien et à étudier ses dossiers qu'à être en campagne. Est-ce que ces nouvelles règles ne vont pas rendre les responsables politiques un peu plus calmes et moins en campagne permanente ?

Michel Legros :

Vous avez effectivement remarquablement brossé la situation, et j'ai appris énormément de choses. Mais vous n'avez pas abordé la question de la circonscription fédérale unique. Qu'en pensez-vous ?

Bernard Owen :

Je suis responsable d'un enseignement universitaire qui porte sur les élections. Je pensais qu'il était peut-être bon de dire rapidement les problèmes que nous avons rencontrés en France, car c'est en faisant des comparaisons que l'on peut avancer. Je pense personnellement que l'élément le plus important, dans les élections, c'est de mener à un système politique que l'on pourrait appeler de bonne gouvernance, c'est-à-dire qui assure la permanence, la continuité et que les choses fonctionnent à la satisfaction générale, bien qu'il y ait toujours des mécontents.

La France, depuis 1945, est un assez bon exemple de choses qui n'ont pas marché et d'autres qui ont marché. Pendant la IVème République, de 1945 à 1958, nous avons un système proportionnel, qui ressemble au système d'Hondt en termes de résultats, mais cela a mené à des catastrophes. Nous avons un parti communiste au-dessus de la barre des 25%, un parti socialiste qui baissait régulièrement, et nous étions en train de jouer avec ce que nous appelons des apparentements, qui ne sont pas du tout des apparentements à la belge, c'est une sorte de trucage au sein de la proportionnelle.

Le général de Gaulle est venu et la Vème République a commencé. On a pris un système pour les législatives, majoritaire à deux tours, avec un seuil qui a augmenté à trois reprises (actuellement, il faut atteindre 12,5% des inscrits pour accéder au deuxième tour). Cela semble

fonctionner, il y a une certaine insertion qui se fait, et non pas une ségrégation comme on le voit sur les tableaux que vous nous avez montrés.

Evidemment il y avait un léger problème, c'est que les élections législatives avaient lieu tous les 5 ans, et les présidentielles tous les 7 ans, ce qui a mené par exemple notre président Jacques Chirac à avoir 5 ans de cohabitation, il a tenu des élections anticipées à un moment où il ne fallait pas le faire. Donc on a réduit le temps du mandat présidentiel à 5 ans, et maintenant on pense qu'il y aura correspondance entre les deux.

Bernard Ide :

Excusez-moi de vous interrompre, mais pourriez-vous en venir à votre question ? Car, malheureusement, l'heure avance.

Bernard Owen :

C'était plus un commentaire que véritablement une question, mais bien sûr dans ce cas je cède la parole.

Jean-Emile Humblet :

Trois questions expresses, mais de taille.

Comment se faisait-il qu'en 1848 on calculait encore le cens en florins ?

Deuxièmement, quel était exactement le système mis en place en 1919 pour le vote des femmes ou d'un certain nombre de femmes ? Je sais qu'à certaines élections, ma maman votait, mais elle avait des titres de prisonnière politique pendant la guerre.

Troisièmement, le problème du vote obligatoire. J'ai été il y a une quinzaine d'années à Toulouse à un colloque de sociologues politiques dont la majorité avaient tendance à penser que le suffrage obligatoire servirait plutôt la gauche, parce que dans les milieux populaires, il y a moins de personnes, hélas, qui réfléchissent, qui sont éduquées à tout ce qu'il y a comme enjeux en politique et derrière la politique.

Pascal Delwit :

Première question, les nouvelles règles vont-elles avoir un impact sur les individus ? Oui je pense. Je suis assez d'accord sur le fait que chez les citoyens il s'agit plus d'un ressenti, mais cela a plus d'impact sur le système politique, sur les hommes et les femmes politiques. Vous allez dire que j'ai une vision pessimiste des choses, mais je ne suis pas sûr que ces nouvelles mesures soient appliquées longtemps correctement.... Cela pourrait conduire à ce qu'il y ait plus de personnel dédié à un échelon territorial particulier. Il y aura une réflexion parce qu'en supprimant le Sénat on supprime quand même 41 élus directs, et personne ne sait encore comment les partis vont gérer la situation.

Au sujet de la question de la circonscription fédérale, il est vrai que je n'en ai pas parlé. D'abord parce qu'elle n'est pas dans l'accord politique, elle est renvoyée à un groupe de travail, si je le dis pudiquement elle va être débattue, si je le dis réellement elle est enterrée.

À titre personnel je ne comprends pas deux choses, à la fois l'engouement exagéré pour cette idée et le refus effarouché de celle-ci. De mon point de vue, c'est une fausse bonne idée, mais pas dramatique.

Une fausse bonne idée, pourquoi ? Toujours de mon point de vue, croire qu'elle va avoir des effets centripètes est faux, entre autres pour des problèmes de technique électorale. Par ailleurs, si on l'applique, cela peut conduire à ce que - dans les règles actuelles des élections régionales et fédérales - quelqu'un qui devrait être élu ne le soit pas parce qu'il n'est pas dans le bon quota. Donc je crois qu'elle porte des effets pervers, pas gigantesques, mais qu'en tout cas elle ne porte pas les vertus qu'on lui prête. Je ne comprends toutefois pas pourquoi certains partis flamands en font un tel foin, mais je ne comprends pas l'inverse non plus. Parce que ça ne vas pas défavoriser le CD&V ou la NVA par exemple, je pourrais vous montrer cela d'un point de vue technique.

Par ailleurs, il y a quand même un aspect qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'on va demander à des individus, le cas échéant, d'avoir un comportement schizophrénique. Imaginez, par exemple, un parlementaire VLD élu sur une liste MR-VLD. En cas de vote, et que MR et VLD ne sont pas d'accord, comment va-t-il voter ? Je crois que cela peut avoir certain intérêt, je ne condamne pas l'idée en tant que telle, mais je crois qu'on lui prête beaucoup trop, que ce soit en positif ou en négatif.

Pour les trois dernières questions : c'est parce qu'on travaillait en équivalent florins. On modifie souvent les codes et puis à un moment donné on les réécrit.

Pour les femmes c'était le plus souvent le vote des veuves de guerre ou pour acte patriotique.

Quant au vote obligatoire, il y a des travaux là-dessus qui essayent de mesurer si la présence ou non du vote obligatoire, ou la participation électorale, ont un impact sur les résultats électoraux. Donc tendanciellement je dirais oui, mais l'effet est minime. Tendanciellement (c'est infirmé dans certains Etats mais je parle de manière globale), plus les niveaux de participation sont élevés, plus les scores sont élevés pour les partis de gauche et de centre-gauche, et inversement. Mais il faut être prudent parce que cela se joue quand même parfois sur des marges assez minimes.

C'est la même chose aux Etats-Unis : tendanciellement, plus la participation est élevée, plus le résultat est favorable aux démocrates. C'est lié, en fait, à des niveaux de capital scolaire, social, etc. On a mesuré -pour aller très vite- que les gens à capital scolaire plus élevé votaient proportionnellement beaucoup plus que ceux à capital scolaire faible.

En Belgique, les électeurs à fort capital scolaire votent proportionnellement plus, dans l'espace francophone, pour le MR et pour Ecolo, tandis que les autres ont tendance à voter plus systématiquement pour le PS et le CDH. Donc il y a des impacts possibles, mais les raisons de l'abstention sont multiples, il peut aussi y avoir une abstention de contestation. Je vous donne un exemple, on parlait de la France tout à l'heure, et de la cohabitation, en 1997 : une des raisons qui explique la victoire de la gauche, c'est la très forte abstention de l'électorat UMP, même à fort capital scolaire.

Bernard Owen :

Juste deux mots. Quand nous avons opté pour le scrutin majoritaire en France, nous avons vu que les électeurs ne votaient pas de la même façon qu'avant. C'est quelque chose qui devrait être étudié en Belgique si vous envisagez de venir à un scrutin majoritaire...

Bernard de Marcken de Merken :

Le peuple est souverain. Pour lui, avant c'était simple : rouge, c'est socialiste, bleu c'est libéral, etc. Croyez-vous que le peuple souverain comprenne les nouvelles mesures?

Maurice Lafosse :

Dans l'accord politique que nous connaissons, il est évident qu'on donne une plus grande importance au fédéralisme, une plus grande responsabilisation aux régions. Ne croyez-vous pas que c'est aller exactement dans le sens opposé que d'établir le même jour les élections et fédérales et régionales ? Vous l'avez souligné, les régions seront habilitées à déterminer leur mode d'élection, et compte tenu que dans chacune des régions, en tout cas en Flandre et en Wallonie, l'aspect fédéraliste prend de plus en plus d'importance, il me semble qu'une des premières choses qu'ils feront – principalement en Flandre – c'est de ne pas accepter la même date pour les deux. Je voudrais avoir votre avis là-dessus.

Etienne Knoops :

Je crois qu'il n'est pas question de supprimer le vote au-delà d'un certain âge. Par contre, un parti propose déjà de porter le vote à partir de 16 ans. Qu'en pensez-vous ?

Jean-Emile Humblet :

Il s'agit d'une simple précision, s'agissant des femmes . Elles votaient bien à partir de 1921 aux élections communales, et elles étaient déjà éligibles à la fois à la Chambre et au Sénat. Vous confirmez ?

Pascal Delwit :

Les électeurs ne votent pas de la même façon selon les scrutins, c'est vrai et c'est faux. Il faut faire attention parce que l'électeur c'est une abstraction, un certain nombre d'électeurs votent toujours de la même façon, d'autres non. Ils peuvent voter en fonction du scrutin, des enquêtes le montrent, certains électeurs votent par exemple toujours socialiste aux élections fédérales, mais aux élections communales peuvent voter pour un bourgmestre qui n'est pas socialiste, ou l'inverse. Mais certains électeurs votent toujours de la même façon.

La deuxième question. En fait, comment les électeurs vont-ils apprécier les réformes ? Le paradoxe, c'est qu'ils ne vont peut-être pas comprendre qu'en certaines occasions les responsables politiques ne soient plus sur les listes. Il y a une contestation sur la double candidature vous le savez, mais en même temps paradoxalement il y a aussi une pression sociale pour cette double candidature. Certains citoyens demandent à leurs hommes politiques d'y aller, que ce soit au niveau fédéral ou régional, donc je crois qu'il va y avoir une compréhension difficile dans le chef de certains, de cette séparation de plus en plus nette. Ce qui est sûr en tout cas en Belgique pour l'instant c'est qu'ils ne parviennent pas à séparer ce qui est du ressort du fédéral, des régions ou des communautés. En ce compris des milieux parfaitement éduqués.

Dans un Etat fédéral, la logique du découplage est normale. Mais alors il faut que chacun joue le jeu et que le fédéralisme soit clair. C'est encore vrai dans l'accord politique, et il est compréhensible d'un point de vue politique qu'on n'aime pas cela, mais on partage les choses parfois de manière complexe.

Comment les électeurs pourraient-ils comprendre « aux régions je vote pour ceci, au fédéral je vote pour cela », ils ne comprennent déjà pas que lorsqu'on vote à la Région cela a un impact sur le Parlement de la Communauté, donc moi je ne suis pas pleinement convaincu de la nécessité du découplage. Je vais prendre un exemple qui m'a un peu frappé. Quand Jean-Claude Marcourt plaidait pour le découplage, je trouvais cela paradoxal dans son chef alors qu'il était tête de liste aux

élections européennes en 2009 et pas aux élections régionales. Je trouve que c'est une illustration – et je ne jette pas la pierre aux arbitrages qui ont été faits – du fait que pour les partis c'est un tout, et qu'ils gèrent le tout.

Un temps ce sont les élections régionales, un temps les élections fédérales, un temps les élections européennes. Somme toute, c'est après qu'on se partage le tout. Je caricature un peu mais je ne suis pas pleinement convaincu de la nécessité du découplage, d'autant que – mais j'ai évolué dans le temps, avant je n'avais pas le même avis – aujourd'hui je trouve que pour le fonctionnement du système politique entendu dans son sens le plus large, il est plus cohérent de construire des majorités relativement identiques dans les entités fédérées et au niveau fédéral.

Dernière question : de manière intéressante au Grand-Duché du Luxembourg, l'obligation de vote est valable pour tous les citoyens jusqu'à 75 ans. Si on sort des cadres belge et luxembourgeois, assez exceptionnels avec l'obligation de vote, le véritable enjeu c'est d'amener les jeunes aux urnes. Il faut se rendre compte qu'aujourd'hui en Europe, à peu près 62-63% des jeunes ne votent pas. C'est énorme. La diminution des votes des catégories de jeunes électeurs est énorme. Il me semble que l'enjeu premier est d'amener des électeurs jeunes à voter.

L'après-midi : les débats

Valmy Féaux prie d'excuser l'absence de Philippe Moureaux, retenu par les devoirs de sa charge; il devait participer au second débat de cet après-midi.

Bernard Ide remercie, Béatrice Delvaux, éditorialiste au "Soir" d'avoir accepté d'animer les deux débats de cet après-midi et lui cède la tribune.

Premier débat: faut-il maintenir la case de tête et son effet dévolutif?

Marie Nagy (Ecolo) :

Quel est le point de vue d'Ecolo sur l'effet dévolutif de la case de tête ?

En ce qui concerne **l'effet dévolutif**, Ecolo a toujours été pour son maintien. C'est donc à contrecœur qu'Ecolo a accepté sa réduction pour des raisons inverses de celles défendues par ceux qui disent qu'il vaut mieux avoir un choix de personnes.

La richesse d'un débat, c'est le programme politique soutenu par cette liste, porté par des hommes et femmes qui ont des approches différentes et des personnalités qui peuvent accrocher un électeur plus que d'autres. Ce travail d'unité et de cohérence est ce qui compte. Cela a comme avantage de ne pas promouvoir une sorte de course à la notoriété. Une célébrité, un footballeur remarquable par exemple, pourrait décrocher beaucoup de voix sur les listes électorales. On peut être un excellent politique et peut-être ne pas être la personne la plus attrayante, et donc ne pas obtenir les voix qu'on mériterait.

Nous (Ecolo) avons fait le choix plutôt de la cohérence, de la défense d'un programme. Il y a en plus l'idée que c'est au parti qui propose une liste de proposer la diversité, la représentativité homme-femme, dans le cadre de la proposition de liste qui est faite. Même si chacun doit s'adapter à l'évolution du système électoral.

Concernant le **vote électronique**, c'est un débat qui reste d'actualité.

En 2012, pour la Région bruxelloise, il y a encore une certaine incertitude qui plane sur le type de vote qui aura lieu. Je pense qu'on ira vers le vote électronique. Mais il est difficile pour la majorité actuelle de trancher définitivement sur cette question, puisque nous connaissons tous les problèmes posés par le vote électronique. Ceux-ci concernent notamment le contrôle effectif, par l'électeur, du vote qu'il a émis et du vote qui est correctement enregistré suite à ce qu'il a voulu choisir. Des simulations montrent qu'il y a là effectivement une difficulté. Nous dépendons de plus en plus des firmes privées et d'informaticiens qui ont une connaissance technique. Et même, ceux-ci ne maîtrisent pas la technique entièrement. Il y a des difficultés... et le coût bien sûr.

En ce qui concerne le contrôle, il y a une proposition de ticketing : il s'agit d'un ticket émis, qui permet des recomptages, des tests. Un essai va être fait le 27/10 avec de nouveaux systèmes prévus pour remplacer les vieux ordinateurs dont disposent les communes. Il s'agit plutôt de revenir vers une forme de vote papier avec un comptage électronique pour accélérer le dépouillement afin que l'électeur ait la certitude que le vote qu'il émet correspond bien au vote qu'il a voulu émettre.

Les demandes qu'Ecolo souhaitait faire s'agissant du système électoral concernent la question du **vote à l'étranger**. Dans l'accord institutionnel, il y a des choses intéressantes en la matière. Il s'agit à mon sens de quelque chose d'important pour les Belges à l'étranger de pouvoir se réinscrire par courrier, de confirmer leur inscription par courrier. Il y a là des évolutions dans la manière dont s'exerce le vote.

Pourquoi accepterait-on le vote par courrier dans ce cas-là, et pourquoi ne peut-on pas accepter le vote *via* le domicile ? Je trouve qu'en la matière c'est plutôt un avis positif et favorable. Mais la question que nous nous posons avec Ecolo est : de quelle manière le réaliser ? Dans le fait de se déplacer, de créer un espace public autour de cet acte de voter : c'est un moment que la plupart des citoyens vivent plutôt positivement. L'idée du vote à domicile est valable pour des circonstances particulières comme en cas de maladie.

Anne-Marie Corbisier (cdH) :

La suppression de la dévolution de la case de tête n'a jamais été présentée comme telle dans les programmes électoraux du CDH, mais pourtant en 2010 cette idée a été dans les dernières idées d'arbitrage dans le programme. Plus on travaille avec des jeunes et des gens qui sont dans la société actuelle, plus cette idée de suppression de la case de tête avance.

Jusqu'ici au parti cette idée n'a pas franchi la barre, pour des motivations qui rejoignent à peu près celles de Madame Nagy. Un parti politique, c'est d'abord une colonne vertébrale. C'est d'abord des idées. C'est un programme, une récolte d'idées par rapport à la population. Avec ceci je rejoins ce que Madame Nagy a dit.

Il est vrai qu'en Région wallonne il y a beaucoup d'éléments qui ont changé par rapport à cette sensibilisation, dans les discussions qui se sont faites au parlement, les discussions au fédéral sur les élections des bourgmestres. Le débat existe, et si en Région wallonne on dit « le bourgmestre c'est celui qui a le plus de voix dans les listes qui font la majorité », qu'en est-il des échevins ? Quelqu'un qui doit être échevin, c'est quelqu'un qui devrait être compétent pour pouvoir porter des matières. Ce n'est pas nécessairement celui qui a plus de voix que d'autres. Ceci va à contre-courant d'une certaine montée actuelle.

Quant au **vote électronique**, ce serait idiot de balayer les évolutions technologiques de notre société. Si on fait appel au vote électronique, il y a un souci de clarification. Il y a un énorme problème de contrôle qui se pose. Et donc si l'on peut régler ce problème de clarification, de simplification et de contrôle dans le système de ticketing ou autre, pourquoi pas.

Mais il y a un énorme bémol : nous ne sommes pas du tout prêts à ce que ce soient les communes qui doivent porter les frais d'achat de tout le matériel technologique. C'est un problème de base : nous ne sommes pas contre, mais dans la pratique il y a un grand problème.

Sur le **vote à domicile** : pour les évolutions qui ont été faites pour le vote des étrangers, pour les votes à domicile de tout un chacun, il y a un grand problème avec le contrôle du cheminement de ces bulletins / inscriptions. Dans ma commune, il arrive que des enveloppes vides arrivent. Ça pose une question par rapport à un contrôle sur une démarche de vote à domicile.

Là où je ne suis pas d'accord avec Marie Nagy, c'est que les communes peuvent organiser des transports qui ne sont pas faits par les politiques. Il y a des taxis sociaux, des bus pour les personnes handicapées ou les personnes à mobilité réduite. Tout ce matériel peut être utilisé pour organiser le transport.

On a bien compris qu'Ecolo et le cdH ne vont pas s'étriper sur ce sujet-là.

Pierre André :

Avec Philippe Lausier, nous avons publié au CRISP, une étude portant sur les élections de 1999 (fédérales, régionales, européennes) quant à l'influence de l'effet dévolutif (100 %, 50%, 0%) sur les résultats. Globalement, nos recherches ont montré que, selon le taux de l'effet dévolutif, les noms des élus auraient varié de 10%.

Philippe Monfils :

L'effet dévolutif, donne une rente à certaines personnes. Le parti doit faire tout un travail pour promouvoir un candidat moins connu. Ce qui me gêne surtout, c'est le système communal. Si les voix de la case de tête descendent jusqu'au 8ème et 9ème candidat. Le 8e passera toujours, même si les autres ont plus de voix de préférence.

Pascal Delwit :

La formule pour calculer le coefficient électoral n'est pas la même. Sans trop entrer dans le détail des formules, le pot commun pèse moins dans les élections communales. Aux élections communales les voix de préférence sont très dominantes.

Philippe Monfils :

Le vote à domicile : on ne vote pas comme on commande une pizza. Le vote c'est quelque chose de sacramentel. Le tripatouillage à partir de l'ordinateur familial donne bien plus de problèmes.

Anne André-Léonard :

Qu'est-ce qu'il en sera dans le système électoral belge du maintien de ce système de suppléance ?

Anne-Marie Corbisier (cdH) :

Dans nos programmes, nous demandons qu'on suive pour les suppléants l'ordre des élus. On a été à deux pas de l'obtenir dans la dernière discussion.

Marie Nagy (Ecolo) :

On arrive aujourd'hui à dire qu'une candidature à la place d'effectif et à la place de suppléance n'est plus autorisée. Il y a beaucoup de confusion aussi chez l'électeur.

Il y a l'élément aussi de l'obligation de siéger lorsqu'on est candidat. On ne peut pas être candidat dans deux listes où les mandats sont incompatibles. Il y a ainsi une identification plus claire de qui est candidat à quoi. On voit qu'aujourd'hui il y a toute une série d'enjeux pour les candidats...

Anne-Marie Corbisier (cdH) :

Le fait d'avoir des élections fédérales et régionales en même temps va déjà un peu nettoyer les doubles candidatures. À partir du moment où l'on a les élections en même temps ça semblerait aller dans le même sens.

Pascal Delwit :

Tout va dépendre des attitudes des régions et des dissolutions anticipées à l'échelon fédéral. Pour le suppléant, l'espace n'est pas toujours le même. Si on supprime les suppléances au niveau fédéral, toutes choses étant égales par ailleurs, il y a des formes de discrimination entre candidats des grandes entités et ceux des petites. Les suppléances sont souvent utilisées par les partis pour

rassurer les candidats des petites entités. La suppléance est un effet possible de rattrapage et d'équilibrage en la matière.

Marie Nagy (Ecolo) :

Si on ne peut pas se présenter sur deux listes où il y a incompatibilité, cela va changer toute la réflexion sur qui va être suppléant, qui va être effectif, parce qu'on ne va plus pouvoir compter sur les mêmes faiseurs de voix. Il y a simultanément entre l'Europe et le fédéral, et dans le cadre de l'autonomie constitutive, il y a la possibilité pour les régions de décider le moment : c'est bizarre. C'est un compromis à la belge, une source d'émerveillement et d'étonnement.

Bernard Owen :

À l'époque je n'avais pas l'exemple de pays voisins. En France, en Italie, il y a absence totale de débat politique. Les débats ont lieu uniquement sur des profils d'hommes et de femmes, qui jouent sur les médias, et non sur les projets politiques. Je suis heureux que l'effet dévolutif de la case de tête ait été réduit à 50% seulement, et j'espère qu'on retournera à 100%.

Concernant le vote électronique: une des raisons avancées pour le promouvoir, c'est que cela permet aux citoyens d'éviter de passer des heures aux bureaux de vote et de dépouillement. C'est ridicule de dire aux citoyens « on n'a plus besoin de vous ! ». Il faut au contraire qu'ils puissent se dire : « j'ai un rôle pour ma société, je peux permettre à la démocratie de fonctionner dans mon pays ».

Etienne Knoops :

Si demain vous acceptez le vote à domicile, il faut savoir que beaucoup de personnes âgées terminent leur existence en maison de retraite. Dans les maisons de retraite de la région de Charleroi, si on a le nombre de vieillards qui votent, le résultat est à 0.5% près, le vote PS... il faut être réaliste.

Anne André-Léonard :

Ne croyez-vous pas qu'on devrait supprimer le système de suppléance ? On sait qu'en cas de désistement du candidat effectif élu, son suppléant siègera, alors que celui-ci aura plus que probablement réalisé un score inférieur au premier effectif non élu. Ce type de calcul n'est pas toujours bien perçu par l'électorat. Qu'en pensez-vous ?

Marie Nagy (Ecolo) :

Moi, *a priori*, je trouve qu'il n'y a pas de raison fondamentale pour les supprimer. Cela permet, en fonction des équilibres divers, qu'il y ait une liste qui soit faite avec un certain ordre. Cela permet aussi de dire : on prévoit des situations. Ce n'est pas quelque chose à supprimer définitivement. Les partis placent les grands faiseurs de voix, dans toutes les listes, à toutes les élections, et si la réforme se fait, cela va un peu plus clarifier les situations. Mais je m'exprime là à titre personnel, car Ecolo n'a pas d'avis tranché sur la question.

Anne-Marie Corbisier (cdH) :

Il y a eu une demande de suppression de la liste de suppléants. Ça n'a jamais été inscrit dans le programme car on pensait que ça permettrait le rattrapage pour des personnes qui viennent de régions moins peuplées.

Annie Servais :

La vocation principale d'un parti politique, c'est d'être aux affaires, donc d'avoir des sièges, donc d'être élu. Moi j'étais pour le système des suppléants. Par quoi va-t-on remplacer les faiseurs de voix ? Si les gens votent pour eux, c'est qu'ils les veulent !

Jacqueline Herzet :

Je suis d'accord que nous sommes dans une société de starification. Mais qu'on ne vienne pas me dire qu'il y a 50 ans cela n'existait pas. C'était des gens qui avaient de la carrure et qui ont marqué la politique de façon très correcte. Quand vous tenez un discours de « qui va faire des voix » ? Moi j'ai quand même une petite interrogation.

Marie Nagy (Ecolo) :

C'était un système qui permettait d'avoir des grands faiseurs de voix sur plusieurs listes. Ce système va être limité car ce n'est plus possible de le faire. La question se pose aussi avec le cumul. Ecolo veut limiter le cumul possible. Il faut faire valoir son programme auprès des électeurs d'une autre manière que par les faiseurs de voix.

Claude Michel :

Le vote « papier » peut être abandonné sans problème : beaucoup de gens considèrent comme une véritable corvée le fait d'aller dépouiller cette abondance de bulletins « papier ». J'ajoute que si, participant au dépouillement, je n'ai jamais constaté d'anomalie quant au nombre des sièges finalement attribués aux différents partis, j'ai vu plus d'une fois, par contre, l'un ou l'autre dépouilleur accorder une ou plusieurs voix de préférence supplémentaires à l'aide d'un petit crayon rouge discrètement manipulé.

J'ai vu, par ailleurs, l'attribution de la place de premier ou deuxième suppléant utilisée pour remercier un candidat, soit d'avoir cédé une place d'effectif, soit d'avoir contribué, d'une manière ou d'une autre au succès général de la liste par un travail important l'empêchant de s'occuper de sa propre élection.

Quelques mots, pour terminer, du « stemblok ». Nous étions jusqu'il y a peu associés à des gens très proches, la plupart étant même des amis. Ils avaient beaucoup de qualités mais un énorme défaut : d'une manière ou d'une autre, ils s'arrangeaient pour obtenir pour leurs candidats une place sur deux sur la liste. Il suffisait dès lors d'inviter leurs membres et sympathisants à voter systématiquement pour un candidat sur deux, en partant évidemment d'un des leurs. Ils multipliaient ainsi les votes de préférence, et leur nombre d'élus...

Le système du « stemblok » peut être utilisé aussi pour des motifs ethniques. Certaines électrices féministes ne choisissent, elles, que des candidates, etc...

Ce ne sont donc pas nécessairement des candidats ayant la préférence de l'électeur qui ont plus de chances d'être élus, mais plutôt ceux qui se seront organisés pour obtenir un vote groupé pour une série de candidats clairement identifiés.

Pour tenter de corriger cette anomalie, une proposition d'ordonnance fut déposée en avril 2002 devant le Conseil de la Région de Bruxelles (devenu le Parlement bruxellois) par les députés Alain Adriaens et Claude Michel, proposition visant à limiter à trois le nombre de voix de préférence que chaque électeur pouvait émettre sur la liste de son choix.

Second débat : faut-il supprimer le vote obligatoire ?

Philippe Monfils (MR) :

Le vote est obligatoire en Belgique. Des amendes sont possibles. On peut même être exclu des listes électorales et ne pas avoir accès aux mandats donnés par les autorités publiques. Au Luxembourg, en Grèce, en Australie, en Bolivie, en Suisse (un canton) le vote est obligatoire.

En fait, par le vote obligatoire, les abstentions sont aux alentours de 15%. Dans les pays à vote libre c'est pire : par exemple aux élections européennes on atteint à peu près 50-60% d'abstention, que ce soit en France, en Allemagne, en Italie...

Quel était le pourcentage d'abstention dans les pays à vote libre mais où il y avait des enjeux ? En France, aux législatives, il y a 40% d'abstentions, aux premier et deuxième tour. Ça veut dire que souvent il y a des majorités qui n'atteignent pas la moitié. Quels sont les arguments contre le vote obligatoire ? On ne poursuit pas les gens qui ne votent pas. Mais ils savent qu'ils sont dans la faute. Un argument, c'est le droit : « c'est mon droit de ne pas voter ».

Dans toute une série de pays, même en Arabie saoudite, les femmes peuvent enfin voter. Beaucoup de gens luttent pour avoir un droit de voter. Je ne comprends pas comment en Europe on puisse dire : j'ai un droit de ne pas voter.

On vote tout le temps chez nous. Ça c'est vrai. Mais la pile du 6e testament (réforme de l'État) c'est qu'il y ait des élections jointes tous les cinq ans. D'après mes calculs, de 2014 à 2026, dans l'ancien régime on votait tous les deux ans. Dans le nouveau régime nous voterons trois fois : en 2014, 2019, et 2024. Venir me dire que c'est scandaleux de se déplacer tous les cinq ans, ce n'est pas compréhensible. En plus si on ne vote pas, on reste dix ans sans donner son avis !

Quel serait le moyen de revivifier ces affaires ? Il existe des enjeux :

- à Liège il y en a eu. Il fallait choisir entre le MR ou les socialistes. Les gens savaient que c'était ou l'un ou l'autre.
- quand il s'agit de la présidentielle en France. Aux dernières élections, 20% d'abstention seulement.
- Richard Fourneau... Tous les partis avaient dit : « on vire Fourneau ». Résultat : 93% de votants ! Blancs et nuls : 5.75 au lieu de 8.32. Il y a eu un enjeu.

Comment faire pour revivifier l'envie que les gens ont de voter ? Est-ce qu'il faut modifier le type de scrutin ?

C'est difficile à dire. En général, d'après les calculs, cela favorise les partis les plus forts. Est-ce qu'il faut vraiment changer tout cela pour aboutir à réduire certains petits partis ? Est-ce qu'il faut bouleverser fondamentalement le système ? On nous dit : ça permettra des majorités plus aisées. Cette voie-là ne me paraît pas la bonne à suivre. Est-ce qu'on ne pourrait pas, au niveau de la Région wallonne, faire un essai qui serait de mettre deux types de parlementaires : des parlementaires élus sur l'ensemble de la Région wallonne et puis tous les autres étant élus dans leur arrondissement respectif ? On aurait d'un côté des parlementaires qui sont vraiment représentatifs de leur arrondissement et d'autres qui portent le message de leur parti à travers la Wallonie. vous auriez vraiment des gens qui représentent les régions, les communautés (exemple du Sénat). On aurait une partie de parlementaires qui portent le message socialiste ou autre, et de l'autre des parlementaires de terrain plus intéressés à l'évolution de leur arrondissement.

Jean-Emile Humblet :

Je plaide pour une part de scrutin uninominal où les candidats doivent avoir du poids vis-à-vis du parti et, élus, en ajoutent. Il ne faut pas oublier le risque de la particratie qui fait place à la "présidentocratie particratique".

Bernard Owen :

La question de la participation est à la fois structurelle et conjoncturelle. En France ou dans d'autres pays, on a la liberté de ne pas voter. On va voter ou ne pas voter : ça c'est structurel.

Maintenant il y a la question conjoncturelle. On vote plus pour des élections présidentielles, on vote beaucoup pour les législatives, sauf si celles-ci suivent directement une élection présidentielle, parce que ceux qui ont voté pour un candidat qui a perdu les élections présidentielles vont moins se déplacer que les autres. Pour une présidentielle et législative on le voit très bien : le taux de participation est de plus de 60% en ce qui concerne les Etats-Unis. Mais il y a une erreur : les Etats-Unis ne comptent pas à partir des électeurs inscrits, car les inscriptions sur les listes électorales sont très variables. Dans les États du Nord, les listes électorales sont fabriquées le jour même de l'élection. Les chiffres sont donnés par rapport à la population des Etats-Unis ayant plus de 18 ans, et n'ayant pas nécessairement la nationalité américaine. Vous voyez que les chiffres de 55% de participation pour les présidentielles sont faux. Si on prend le soin de regarder la participation dans des Etats semblables aux nôtres : on obtient des chiffres semblables. Est-ce que le système de vote obligatoire est désuet ? Pour moi cela importe peu, c'est secondaire.

En revanche, je suis convaincu qu'un scrutin uninominal à un tour serait préférable. Les gens, ne votent pas de la même façon dans un système majoritaire ou proportionnel. Il y a des « structures d'influence électorale » : ce sont des groupements où les membres auront tendance à voter dans le sens de cette configuration. N'oublions pas que la France a utilisé un scrutin proportionnel de 1945 à 1958. On y a fait des modifications qui s'imposaient.

Michel Lemaire :

Je regrette que dans ce colloque la question du vote des différentes communautés culturelles qui composent notre électorat n'ait pas été suffisamment développée. Il est cependant des attitudes de votes systématiques qui ne sont pas sans incidence sur la composition des différentes assemblées, notamment en région bruxelloise. Cela mérite analyse.

Philippe Monfils (MR) :

Je constate une chose en ce qui concerne les présidents : partout dans les partis il y a de nouveaux jeunes présidents. Un président de parti, il donne une dimension, une direction au parti. Quand on n'est pas content, on change. Par conséquent sur ce plan-là, on a besoin de partis qui cristallisent les opinions. C'est vrai que tous les partis ont intégré une série de sous-groupes. Le parti des classes moyennes etc, ça n'existe plus.

J'étais parlementaire pendant trente ans . Quand on essayait de faire des débats en dehors des périodes électorales, il y avait peu de présences. Ce n'est pas vrai que nous terminons une vie sclérosée. Si on me dit un jour que l'on remplace le vote normal par des statistiques de gens issus de Twitter, je change de pays. Il y a une difficulté énorme dans un petit pays comme le nôtre.

Quid de l'Initiative du Gmil qui veut plus de démocratie participative ? Vous n'y croyez pas ? Il y a de plus en plus des envies de vivre la démocratie autrement.

Pascal Delwit :

C'est une très forte initiative, mais pour des gens à fort capital scolaire. Si on prend l'espace de la société civile flamande, c'est très minoritaire. Il ne faut pas faire croire après que c'est l'opinion de la société flamande, ni de celle francophone d'ailleurs.

Robert Hotyat :

Deux remarques pour appuyer les prises de position de Mr Monfils.

Tout d'abord, il m'étonne qu'on puisse discuter l'obligation d'aller voter. Il y a là un devoir éthique fondamental. Toute autre considération a peu d'importance par rapport à celui-ci. Dans la déclaration universelle des droits de l'homme (article 29.1), il est écrit : « L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible ». Le devoir le plus élémentaire n'est-il pas de participer à la vie collective en votant. Il est inadmissible qu'on puisse bénéficier des avantages découlant des droits accordés par la communauté sans s'impliquer au moins par le vote dans son organisation. On parle souvent des droits de l'homme mais on oublie aussi souvent d'insister sur ses devoirs de citoyen !

Quant au choix entre scrutin majoritaire et scrutin proportionnel, il est évident que ce dernier permet le respect du pluralisme des opinions et est donc à cet égard plus démocratique que le scrutin majoritaire qui favorise les antagonismes et l'exacerbation des différences encore aggravées quand il s'agit d'une élection présidentielle avec la confrontation des egos.

Anne André-Léonard :

Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y a un certain découragement de l'électeur s'il voit que des majorités se forment en dehors de l'issue du vote, ce qui fait que certains citoyens soient dégoûtés de la politique ?

Philippe Monfils (MR) :

Tant que l'on n'aura que deux partis au pouvoir, c'est comme ça. D'un autre côté est-ce que nous sommes mûrs pour un système qui fait que à 3% près, une personne, un parlementaire n'a strictement rien à dire... En France il y a des votes qui se font à 51 contre 49. Donc il y a presque la moitié de la population qui n'a rien à dire ! L'avantage, c'est que dans un système pareil, le maire a 2/3 des voix. Au fond il n'y a aucun bon système. Parfois il y a une distorsion entre le vote du citoyen et le résultat. Si on met un scrutin uninominal, il y a le risque que des gens qui obtiennent 25% n'ont rien à dire au niveau communal, ce n'est peut être pas la meilleure chose.

Conclusions de la journée

Françoise Carton de Wiart :

Comme toujours, dans ce genre de colloque, il est difficile de conclure ! En fait, nous avons ajouté des questions aux questions qui se posent déjà. Ce matin, le professeur Pascal Delwit a magistralement brossé un tableau historique de l'évolution du système électoral. Le Xxème siècle apparaît comme celui du droit de vote en tant que conquête sociale. En l'an quatorze du XXIème siècle, on verra peut-être aboutir la sixième réforme de l'État avec le projet de modifier le système électoral, visant à avoir des législatures de cinq ans. Néanmoins les entités fédérées pourraient quand même faire ce qu'elles veulent, ce qui est paradoxal.

Nous avons parlé du poids énorme de l'abstention, et de l'enjeu du XXIème siècle qui est celui du vote des jeunes. En Europe, 63% de la tranche d'âge 18-24 ans ne votent pas. Si le XXème siècle est le siècle de la conquête du droit de vote, le XXIème siècle verra sans doute des modifications du système de représentation démocratique. C'est un des éléments de la crise de la démocratie parlementaire.

Ensuite, il y a la question de la case de tête : faut-il la maintenir ou non ? Marie Nagy pour Ecolo a d'emblée dit que c'était « le programme d'abord » et qu'il fallait maintenir le vote en case de tête avec son effet dévolutif. Par ailleurs, elle a manifesté son inquiétude au sujet du vote électronique. Anne-Marie Corbisier, cdH, partage la théorie politique du « programme d'abord » mais il faut admettre la à la réalité : il y a une starification du système poussée par les jeunes qui montent. Aujourd'hui dans notre société, on existe quand on passe à la télé.

Quant à l'élection directe du bourgmestre : ce n'est pas automatiquement le meilleur, ni le plus mauvais qui est élu. Si on poursuit sur cette voie, ne devrait-on pas faire de même pour les échevins ?

Il y a la volonté de continuer à développer le vote électronique tout en améliorant la question technique de son contrôle. Chaque système a connu son évolution : l'isoloir est arrivé quand s'est posée la question du secret du vote ! Qui va payer les frais du vote électronique ? Les pouvoirs locaux n'en ont pas les moyens.

Philippe Monfils, MR, est contre l'effet dévolutif car cela donne une rente de situation aux personnes qui en bénéficient. Il préfère que chacun combatte par ses propres armes. Le vote a, pour lui, un aspect quasi sacramentel .C'est pourquoi il est opposé au vote à domicile.

Concernant les suppléants : le fait qu'il y ait des listes de suppléants permet - en principe - d'équilibrer la représentation dans les petits et grands arrondissements. Aujourd'hui, le système de suppléance est devenu un petit jeu d'attrape-voix, mais qui risque de perdre son attrait si la réforme oblige le candidat élu à siéger là où il s'est présenté.

Reste à régler la question du cumul des mandats, délicate pour un parti politique car les cumulards sont aussi souvent des cumulards de voix.

Vote obligatoire ou du vote libre ? Finalement, quand on voit les résultats et le professeur Delwit a donné des exemples, il semble qu'il n'y a pas énormément de différences sur le résultat. Ce qui compte, c'est finalement la manière dont l'enjeu électoral est ressenti, et de savoir comment les gens le vivent. Ailleurs, tous les jours il y a des gens qui se battent et meurent pour pouvoir voter. Le droit et devoir de vote doivent rester une obligation morale. La vraie question est de savoir comment donner aux gens l'envie de voter.

Quel serait l'intérêt d'une circonscription nationale ? Philippe Monfils se montre sceptique mais suggère de faire un essai sur la Région wallonne et de voir l'intérêt d'avoir deux types de parlementaires - le premier représentant toute la Wallonie, le second les arrondissements - et de voir quelle nouvelle dynamique peut naître.

Jean-Emile Humblet est intervenu dans le débat qui a suivi, en parlant du péril de la partitocratie, et de la présidence de la partitocratie.

Nos amis venus de Paris, qui par certains moments ont pu avoir davantage de recul, expliquent comment le système proportionnel est extrêmement sensible au poids des différents groupes sociaux. Et là on retrouve la Belgique, son histoire, ses piliers.

Michel Lemaire a parlé du vote des personnes d'origine étrangère. Il y a de nouveaux piliers qui apparaissent. La société change et nous devons changer aussi.

Nous avons terminé en évoquant de nouvelles envies d'exprimer la démocratie autrement, via les réseaux sociaux sur internet, le mouvement des indignés, le G1000. etc.

Ces mouvements sont très minoritaires encore. Mais on sent que c'est là que la jeunesse commence à mettre ses marques. A terme, le système politique et notre démocratie parlementaire seront influencés. Beaucoup de jeunes ne votent pas, mais ce n'est pas pour cela qu'ils ne s'intéressent pas à la politique.

Liste des participants :

Intervenants	
CORBISIER Anne-Marie	Ancienne présidente du Parlement de la Communauté française (cdH)
DELVAUX Béatrice	Editorialiste en chef du journal Le Soir
DELWIT Pascal	Politologue, Professeur ULB
MONFILS Philippe	Ancien ministre-président Parlement de la Communauté française (MR)
MOUREAUX Philippe	Ancien Vice Premier Ministre du Gouvernement fédéral (PS)
NAGY Marie	Députée au Parlement régional bruxellois (Ecolo)
ZRIHEN Olga	Présidente de la Questure du Sénat
Participants	
ADRIAENS Alain	Ancien parlementaire bruxellois
ANDRE Pierre	Journaliste
ANDRE-LEONARD Anne	Ancien député européen - Administrateur-délégué AAPF
BOCK Jean	Ancien sénateur
BONMARIAGE Joseph	Ancien sénateur
CARTON de WIART Françoise	Ancien parlementaire bruxellois - Vice-président AAPF
CHAHID Mahammadi	Parlementaire bruxellois
CLERMONT Eric	Juge au Tribunal de Commerce
DAUBIE Christian	Ancien Secrétaire général Fédération Wallonie-Bruxelles
DEBRUS Achille	Ancien parlementaire wallon
DE COSTER Jacques	Ancien parlementaire bruxellois
de MARCKEN de MERKEN B.	Ancien parlementaire bruxellois
DEREPPE Nicole	Ancien parlementaire bruxellois
DESIR Georges	Ancien ministre bruxellois
FEAUX Valmy	Ancien ministre président - Président AAPF
FILLEUL Michel	Ancien parlementaire wallon
GOOR Cécile	Ancien ministre
HERZET Jacqueline	Ancien sénateur
HIANCE Ghislain	Ancien député
HOFMAN Gustave	Ancien sénateur
HOTYAT Robert	Ancien ministre (Bruxelles)
HUMBLET Jean-Emile	Ancien sénateur
IDE Bernard	Ancien parlementaire bruxellois - Vice-président AAPF
KNOOPS Etienne	Ancien ministre - Secrétaire AAPF
LAFOSSSE Maurice	Ancien sénateur
LEGROS Michel	Conseiller CPAS Woluwé St Pierre
LEMAIRE Michel	Ancien parlementaire bruxellois
MICHEL Claude	Ancien parlementaire bruxellois
MOHIN Lucienne	Ancien député
MORAEL Jacky	Sénateur
MOUREAUX Catherine	Député bruxellois
ONKELINX Gaston	Ancien député
OWEN Bernard	Chargé d'enseignement Paris
SCHARFF Pierre	Ancien sénateur
SERVAIS Annie	Ancien parlementaire wallon
SKUBISZEWSKI Marcin	Vice-Président Fondation de Science politique
WILLAME Magdeleine	Ancien sénateur
WINTGENS Pierre	Ancien sénateur - Trésorier AAPF
ZINNEN Françoise	Secrétaire AAPF